

## Commission départementale d'arbitrage – bureau (réserve technique) PV n° 16 RT du 27 Février 2018

**Membres :** MM. Pascal BLIN, Jean-Christophe BRUNET, Georges CASCARINO, Gérard DOYEN, Éric CRÉMADÉS, Serge FERRON, Joël GAY, Aurélien GRIZON, Laurent HURST, Bastien JEAUNEAU, Jamel KOUROGHLI, Jean-Christophe LAMONTAGNE, Johnny MENANTEAU, Anthony MICHEAU, Patrick MOREAU, Claude SONALLY, Christian VALDEC.

\*

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courriel.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de coupes et challenges (Art. 30, paragraphe 3 des règlements généraux de la ligue).

### ÉTUDE DE LA RÉSERVE N° RT 1802-18

**Monsieur Johnny MENANTEAU n'ayant pas pris part à l'étude de la réserve technique.**

**Match n° 19794440 – Championnat Seniors Départemental 3, poule B  
US AIGREFEUILLE 1 / CABARIOT 2 du 18/02/2018**

Score final : 2- 0

Arbitre de la rencontre : M. Bernard DUMAND.

Arbitres assistants bénévoles

Réserve formulée après la rencontre par monsieur Alexandre CHARRIER dirigeant de l'équipe de CABARIOT à l'issue de la rencontre, puis non confirmée.

Après lecture des pièces versées au dossier (réserve technique transcrite par l'arbitre sur la feuille de match, rapport de l'arbitre), la CDA juge la réserve non recevable sur la forme.

En effet, sur la forme, cette dernière n'a pas été confirmée selon l'article 186 paragraphe 1 des règlements généraux de la FFF. Sur le fond, l'arbitre n'a pas fait une saine application du règlement conformément à la Loi 5 des lois du jeu FIFA, il devait faire signer cette réserve par le dirigeant responsable, le nouveau capitaine ayant quitté le stade.

→ **Confirmation du résultat acquis** et transmission du dossier à la commission départementale des championnats, coupes et challenges pour suite à donner.

*Le président,  
Aurélien GRIZON*

*Le secrétaire,  
Jean-Christophe BRUNET*